

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 7 novembre 2011, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Mme la mairesse suppléante : Raymonde Lévesque

Messieurs les conseillers suivants: René Desrosiers, Francis Pelletier, Georges-Henri Duchesnay, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de Mme la mairesse suppléante.

M. Maurice Chrétien, maire, et le conseiller Gervais Chamberland sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité l'acceptation des procès-verbaux du 3 octobre 2011 et du 6 octobre 2011 tels que lus et présentés.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers aux sièges no 1, no 2, no 3, no 4, no 5 et no 6 ont déposé leur déclaration annuelle des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

• DEMANDE DE DON

2011-11-150

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire **un don de 50\$** à la Fondation du Centre Hospitalier régional de Rimouski dans le cadre de leur levée de fonds qui a pour objectif l'acquisition d'un échographe obstétrical à haute résolution.

6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

7- APPROBATION DES COMPTES

2011-11-151

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu que le conseil municipal de Ste Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$63 823.17 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

8- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR

2011-11-152

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le **paiement de la facture no 15025709 de BPR** au montant de \$449.26 taxes incluses pour les honoraires professionnels concernant le projet de stabilisation des berges de la rivière Mitis – Route du Portage pour la période du 18-09-2011 au 22-10-2011 comprenant la surveillance bureau (résolution 2010-06-83). Ce montant est financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013.

9- ETATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30-09-2011

La directrice générale, Louise Boivin, remet une copie des états financiers comparatifs pour la période se terminant le 30 septembre 2011 à chacun des élus.

10- RAPPORT FINANCIER DU MAIRE

Selon l'article 955 du code municipal, la mairesse suppléante dépose le rapport financier du maire.

11- ADOPTION DU RÈGLEMENT 256 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité a jusqu'au 2 décembre 2011 pour adopter par règlement un tel code conforme aux exigences de la *Loi*;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 octobre 2011 par le conseiller Michel Paris;

ATTENDU QUE le projet de règlement no 256 a été présenté par le conseiller Michel Paris le 3 octobre 2011.

IL EST PROPOSÉ par Georges-Henri Duchesnay

APPUYÉ par Francis Pelletier

2011-11-153

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE ce conseil adopte le règlement no 256 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

12- MODIFICATIONS AU BUDGET 2011

2011-11-154

Proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2011** concernant les dépenses pour l'année 2011 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées ou imprévues :

02-230-00 Sécurité civile

02-230-00-432 Serv. payés autres mun. +4406
02-230-00-691 Hébergement –repas +25

02-220-00 Protection contre l'incendie

02-220-00-951 Q/part Rédemption -4431

02-320-00 Voirie municipale

02-320-00-454 Formation et perf. +243
 02-320-00-521 Ent. chemins +14800

02-320-00 Voirie municipale

02-320-00-522 Entr. et rép. bâtiment -243
 02-320-00-141 Salaires voirie -4800
 02-220-00-515 Réserve citerne -10000

02-330-00 Enlèvement de la neige

02-330-00-635 Abrasifs - rangs +4216

02-320-00-412 Serv. arpentage -1000
 02-320-00-522 Entr. et rép. bâtiment -450
 02-320-00-635 Prod. Chimiques -460
 02-320-00-965 Immatriculation-voirie -306
 02-320-00-141 Salaires voirie -2000

02-701-20 Centre communautaire

02-701-20-222 R.R.Q. – centre comm. +10

02-701-20 Centre communautaire

02-701-20-516 Produits nett. -10

13- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

2011-11-155

Proposé par René Desrosiers
 Appuyé par Georges-Henri Duchesnay
 Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc prolonge la nomination de la conseillère Raymonde Lévesque en tant que **mairesse suppléante** pour le mois de décembre 2011 et nomme le conseiller Gervais Chamberland comme **maire suppléant** pour une période de 5 mois, soit de janvier 2012 à mai 2012 inclusivement et de plus, autorise le maire suppléant à remplacer le maire aux séances de conseil de la MRC au besoin.

14- NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE POUR LES MÉSENTENTES CONCERNANT LES CLÔTURES MITOYENNES ET FOSSÉS MITOYENS

2011-11-156

Proposé par Francis Pelletier
 Appuyé par Michel Paris
 Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme M. Jean-Philippe Quimper, inspecteur en bâtiment, en tant que **personne désignée pour régler les mésententes concernant les clôtures mitoyennes et les fossés mitoyens** pour une période de deux ans, soit de novembre 2011 à octobre 2013.

15- REMERCIEMENT DU PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

2011-11-157

Proposé par Francis Pelletier
 Appuyé par Michel Paris
 Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **remercie M. Roger Labrecque, préposé aux travaux publics** pour la saison 2011. La date de fin d'emploi est fixée au 4 novembre 2011.

16- RESPONSABLE DU GARAGE MUNICIPAL

2011-11-158

Proposé par Georges-Henri Duchesnay
 Appuyé par Michel Paris
 Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme René Desrosiers et Maurice Chrétien en tant que **responsables du garage municipal**.

17- RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2012

2011-11-159

Proposé par Francis Pelletier
 Appuyé par Michel Paris
 Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise une augmentation de 3.2% selon l'IPC de septembre 2011 pour la **rémunération des élus** et ce, pour l'année 2012. Donc, la rémunération du maire sera de \$5381.49 et celle des conseillers, \$1793.84.

18- RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2012

2011-11-160

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise une augmentation de 5% pour la **rémunération de la directrice générale / secrétaire-trésorière**, soit que sa rémunération passera de \$612.14/semaine à \$642.75 /semaine (30 heures par semaine) et ce, pour l'année 2012. Les heures supplémentaires effectuées seront rémunérées au taux horaire correspondant à sa rémunération.

19- CONCIERGERIE POUR L'ANNÉE 2012

2011-11-161

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise une augmentation de 3.2% pour la **rémunération de la conciergerie du bureau municipal**, soit de \$67.35 par 2 semaines à \$69.51 par 2 semaines et ce, pour l'année 2012.

20- ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE ET LA LOCATION DES LOCAUX À LA MUNICIPALITÉ

2011-11-162

Proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de renouveler pour l'année 2011-2012 le protocole d'entente concernant l'échange de services avec la Commission scolaire des Phares et ce, selon les mêmes termes et conditions que pour les années précédentes, à savoir que la municipalité assure le déneigement des aires de stationnement, des voies de circulation et de la cour de l'école Arc-en-Ciel tel que décrit au devis spécifique, en retour d'une exemption des frais d'occupation des locaux.

21- CONTRAT POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET MATIÈRES RECYCLABLES POUR LA PÉRIODE DU 15-01-2012 AU 15-01-2013

2011-11-163

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accorde le **contrat pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables** aux Entreprises Gauthier, 449 boul. de la Vallée, Sainte-Angèle de Mérici, au montant de \$24 525.90 taxes incluses, soit \$13 531.53 taxes incluses pour la cueillette des ordures (32 collectes) incluant un ramassage de gros rebuts et \$10 994.37 taxes incluses pour la cueillette des matières recyclables (26 collectes) et ce, pour une période de 1 an soit du 15 janvier 2012 au 15 janvier 2013. De plus, la municipalité autorise le maire ou maire suppléant à signer le dit contrat.

22- CONTRAT DE SERVICE POUR TRANSPORT ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR 2012

2011-11- 164

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire et la directrice générale à signer le **contrat de service avec Sani-Manic Inc., pour l'année 2012**, concernant le transport et le traitement d'eaux usées provenant de fosses fermées sur le terrain de la salle communautaire de Sainte-Jeanne d'Arc, représentant 25.2 mètres cubes et ce, au coût de 39.00\$ du mètre cube plus 15% pour surcharge, assurance environnementale et carburant, taxes en sus. De plus, le prix pour la pesée par camion sera de \$14.00.

23- RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DES PRODUITS PÉTROLIERS

2011-11-165

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a procédé à un appel d'offres par invitation écrite le 18 octobre dernier auprès de deux soumissionnaires concernant l'approvisionnement des produits pétroliers pour l'année 2012, soit diesel et huile à chauffage;

Considérant le résultat des soumissions suivant :

Il est proposé par Francis Pelletier

FOURNITURES	PRIX Pétroles BSL	PRIX Pétroles Chaleur	FOURNITURES	PRIX Pétroles BSL	PRIX Pétroles Chaleur
DIESEL CLAIR / litre Prix rack du 28 octobre 2011	.8910	.8910	HUILE À CHAUFFAGE / litre Prix rack du 28 octobre 2011	.8860	.8860
Taxes d'accise	.0400	.0400	Taxes d'accise	0	0
Taxes routières	.1438	.1630	Taxes routières	0	0
Marge de profit	.0503	.0299	Marge de profit	.0503	.0299
PRIX TOTAL AU LITRE POUR DIESEL Avant TPS et TVQ	1.1251	1.1239	PRIX TOTAL AU LITRE POUR HUILE À CHAUFFAGE Avant TPS et TVQ	.9363	.9159

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte la soumission la plus basse conforme soit celle de Les Pétroles Chaleurs concernant **l'approvisionnement des produits pétroliers pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012**, soit le diesel clair et l'huile à chauffage. Le soumissionnaire retenu devra fournir une lettre d'avis à chaque indexation.

24- VARIA

A) ACCÈS-D AFFAIRES - RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION

2011-11- 166

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à la majorité :

- Que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc adhère au service **AccèsD Affaires** ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » offerts par la Caisse Populaire Desjardins de la Mitis;
- Que la convention d'adhésion et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;
- Que Louise Boivin, directrice générale et secrétaire trésorière, soit désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service Accès-D Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;
- Que Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin;

- Que la personne mentionnée ci-dessus soit autorisée, au nom de la municipalité, à apporter en tout temps des modifications à la convention d'adhésion et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

B) ACCÈS-D AFFAIRES – RÉOLUTION AUTORISANT L'INTÉGRATION DE FOLIOS

2011-11-167

Il est proposé par Francis Pelletier

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à la majorité :

- que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc consente à ce que **le ou les folios qu'elle détient à la Caisse Populaire Desjardins de La Mitis, soient intégrés au service AccèsD Affaires** de la Municipalité de Ste-Jeanne d'Arc;
- que les modalités de fonctionnement décrites au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » de la Municipalité de Ste-Jeanne d'Arc s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes désignés au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise », toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;
- que Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;
- que la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et les représentants qu'elle aura dûment désignés soient autorisés à effectuer des opérations au ou aux folios au moyen du service AccèsD Affaires, nonobstant toute convention relative au fonctionnement du ou des folios, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse ou des caisses où le ou les folios et comptes sont détenus;
- que Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Jeanne d'Arc, tout document requis ou utile pour donner plein effet aux présentes.

C) ACHAT DE JARDINIÈRES – SAISON ESTIVALE 2012

2011-11-168

Proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc confirme à Jardin M.R. de Sainte-Jeanne d'Arc **l'achat de 20 jardinières** au prix de \$24.00 chacune pour un coût total de \$480.00 taxes en sus et ce, pour la saison estivale 2012.

D) RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT – COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

2011-11-169

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc souhaite renouveler son partenariat avec le CLD de La Mitis et ainsi se prévaloir du Fonds d'accompagnement des entreprises de la Mitis, volet « Initiatives en milieu rural », pour soutenir annuellement les activités de son comité local de développement dûment désigné dans le cadre de la présente résolution ;

Considérant que la municipalité désigne officiellement le Comité de Développement de Sainte-Jeanne d'Arc, organisme sans but lucratif légalement constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies, comme bénéficiaire de la contribution annuelle versée par le CLD ;

Considérant que ce partenariat avec le CLD implique toujours une participation financière de la municipalité dans une proportion de 1/3 pour la municipalité et 2/3 pour le CLD pour une contribution maximale de 1000\$ du CLD par organisme

désigné, la municipalité s'engage à investir la somme de 500\$ annuellement dans ce même organisme.

Considérant les modalités additionnelles de ce nouveau partenariat à savoir :

- Soumettre au CLD le rapport d'activité et le rapport financier déposé lors de l'assemblée générale annuelle du comité ainsi qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ;
- Réaliser au moins une rencontre de travail annuellement avec le comité portant sur l'analyse et l'interprétation de l'outil d'évaluation « Tableau de bord du développement rural durable » des municipalités (accompagnés par un conseiller en développement rural de la MRC) ;
- Remettre au CLD en même temps que le rapport annuel d'activité du comité, une copie de l'outil d'évaluation dûment complété ;
- Si l'une ou l'autre de ces obligations ne sont pas acquittées avant le 31 décembre de chaque année, la municipalité, et par conséquent le comité, perdra le bénéfice de la contribution pour l'année visée.

Pour ces motifs, il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc décide de renouveler **l'entente de partenariat avec le CLD de La Mitis pour assurer le soutien annuel des activités du Comité de Développement de Sainte-Jeanne d'Arc** selon les modalités additionnelles précitées et autorise Louise Boivin, directrice générale et secrétaire trésorière, à signer le protocole d'entente avec le CLD étant entendu que ledit protocole n'entrera en vigueur qu'à compter du 1^{er} janvier 2012.

E) SERVICE D'INSPECTION ET DE RAMONAGE DES CHEMINÉES

2011-11-170

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité de signifier à la MRC de La Mitis que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc ne désire pas adhérer au **service de ramonage et d'inspection des cheminées** de la MRC de La Mitis.

F) CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DU BSL – ENTENTE DE TARIFICATION – FRAIS DE SERVICES

2011-11-171

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte l'entente de tarification proposée par le Centre Financier aux Entreprises du Bas St-Laurent en date du 26 septembre 2011 et valide jusqu'au 30 avril 2012 laquelle consiste en des **frais mensuels fixes de \$65.00 pour nos frais d'opérations**. Cette entente mentionne également que des intérêts seront versés mensuellement sur le compte courant selon le taux préférentiel moyen mensuel de la Caisse Centrale Desjardins en vigueur pour le mois moins 3½%.

25- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

26- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Francis Pelletier la fermeture de l'assemblée à 22h20.

Raymonde Lévesque, mairesse suppléante

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière